

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 16 décembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 9 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Etaient présents : M. Stéphane BLANQUIN, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, MM. Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Jean-Marc LAVIGNE, Xavier MAUME, Louis PEREIRA, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Laëtizia BOBEL a donné procuration à M. Louis PEREIRA, Mme Manon DEQUAIRE a donné procuration à Mme Danielle RANCY, M. Marien DUFOURD a donné procuration à M. Jean DELAUGERRE, Mme Jacinthe GUILLOT a donné procuration à Mme Lydie ROBERT, Mme Florence JOUVE a donné procuration à M. Jean-Marc LAVIGNE, M. René LEMERLE a donné procuration à Mme Adeline ROUX, Mme Françoise LUNEAU a donné pouvoir à M. François RUDEL, M. Vincent MAZIN a donné procuration à M. Yves FERRIER, Mme Laïla MEILLAUD a donné procuration à M. Xavier MAUME.

Absents : Mme Sandra AUJOL, MM. François PIGNOL, Jean-Claude PROST

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2022-71 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE MUR AMENAGEMENT BASSE TENSION TRANCHE 1 – TERRITOIRE D'ENERGIE DU PUY DE DOME

M. le Maire expose au Conseil municipal que la commune a sollicité l'inscription au Programme Eclairage Public 2023 du SIEG des travaux de l'éclairage public du chemin de Mur suite à l'aménagement B.T. Tranche 1,

Le devis estimatif des travaux s'élève à 32 000.00 € HT, le TE 63 finance la réalisation des travaux à hauteur de 50 % du montant HT et demande à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe de 2.16 €, soit un total de 16 002.16 € HT,

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant de dépenses résultant du décompte définitif,

Il est proposé d'approuver l'avant-projet des travaux, de confier la réalisation des travaux à Territoire d'Energie du Puy de Dôme, de fixer la participation communale au financement des travaux à 16 002.16 € HT et de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix),

- DECIDE de fixer le fond de concours de la Commune au financement des dépenses telles que détaillées ci-dessus et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme, après ajustement du décompte définitif, dans la caisse du receveur du Territoire d'Energie du Puy de Dôme - SIEG,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement de travaux avec le Territoire d'Energie du Puy de Dôme (SIEG)
- DIT que les crédits seront prévus au budget.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie le 19 décembre 2022,
Certifiée transmise en Préfecture, le 19 décembre 2022

Le Maire,
Jean DELAUGERRE